

Le rachat souffle le chaud et le froid

Une offre à 500.000 euros pour le site des Cokeries dont la dépollution se chiffre à 20 millions

Racheté pour l'euro symbolique voici plus de 10 ans, le site fait l'objet d'une offre de rachat qualifiée de scandaleuse par le MR. Depuis une décennie, les infractions urbanistiques et environnementales s'accroissent. Sans compter qu'un dossier d'instruction est ouvert au palais de justice de Charleroi

Le site des anciennes cokeries d'Anderlues figure sur la liste des quinze friches les plus polluées de Wallonie. Après la mise en liquidation de l'activité en 2002, un promoteur privé en fait l'acquisition pour l'euro symbolique auprès de la curatelle: Biagio Cara veut y aménager un éco-quartier de 200 logements, ainsi qu'un parc photovoltaïque d'une puissance de 10 megawatts. Pendant plus de 40 ans, le fonctionnement à plein régime d'une batterie de 32 fours à coke a gorgé le sous-sol de cyanure, ammoniac et autres produits toxiques.

C'est à partir de 2005 que la Région wallonne s'intéresse au domaine: à son initiative, la Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement (SPAQuE) entame une étude des caractérisations dans le cadre du plan Marshall I. L'étude est interrompue l'année suivante, le projet d'assai-

nissement est mis en veilleuse tandis que des travaux de réaménagement sont entrepris sans autorisation par le nouveau propriétaire. À l'époque déjà, le site de 20 hectares est placé sous scellés par décision de justice: le début d'un dossier à rebondissement qui attend de connaître son épilogue. Une instruction est en cours à Charleroi pour une série d'infractions au code d'urbanisme et au permis d'environnement. Le propriétaire va aussi devoir répondre de gestion illégale de déchets.

«AUCUN ACCORD FORMEL»

Et c'est là que les choses se corsent: comme nous l'a confirmé le bourgmestre PS d'Anderlues Philippe Tison, «la commune a inscrit à son budget extraordinaire la somme d'un demi-million d'euros pour l'acquisition du terrain. Objectif: le revendre à la SPAQuE au même prix, afin d'en assainir les sols. Coût de l'opération: une vingtaine de millions cofinancés par l'Europe.»

Si le bourgmestre dit avoir rencontré à ce sujet le chef du Gouvernement wallon Paul Magnette (PS) et son ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio (CDH) en novembre, «aucun accord formel n'est jamais intervenu», selon Di Antonio qui vient de s'en expliquer dans une réponse écrite

au député MR Philippe Knaepen (lire ci-contre). Dans une interview à nos confrères d'Antenne Centre, le Premier substitut du Procureur du Roi Daniel Marlière en charge de la délinquance environnementale se dit «très étonné de ce projet de rachat. Il confirme l'instruction actuellement en cours, et l'ouverture d'une nouvelle procédure pénale à l'encontre de Biagio Cara. Au mois de juin dernier, l'intéressé avait été placé sous mandat d'arrêt puis libéré par mainlevée à la suite du dépôt illégal de déchets de construction du chantier Rive Gauche à Charleroi ville basse.

Philippe Tison l'affirme: «Une offre ferme a été transmise au propriétaire des cokeries qui n'y a pas encore donné suite. Il s'agit d'avancer un demi-million puisé dans le produit de la vente de notre réseau câblé à l'opérateur Voo», explique-t-il. «La SPAQuE a marqué son intérêt pour le rachat du site à une somme équivalente. Ce serait donc une opération blanche pour les finances communales.»

Une bonne affaire? Le député MR Philippe Knaepen en doute: «Payer à ce prix-là un domaine acquis voici quinze ans pour l'euro symbolique et repollué ensuite, c'est un véritable scandale!» L'affaire n'a pas fini d'agiter le Landerneau. ●

DIDIER ALBIN



Ce site de 315.000 m² est un des plus pollués de Wallonie. © VR

Di Antonio le dit Pas l'ombre d'un accord

Le bourgmestre d'Anderlues s'avance-t-il un peu vite en parlant d'un accord pour le rachat des anciennes cokeries? C'est le moins que l'on puisse écrire à la lecture des propos du ministre CDH de l'Environnement Carlo Di Antonio. «Actuellement, il n'existe aucun accord pour un éventuel rachat du site à la commune, ni par SPAQuE, ni par la Région wallonne. Le calcul d'un montant pour un éventuel rachat n'a d'ailleurs pas été réalisé», indique-t-il dans sa réponse à la question écrite du député MR Philippe Knaepen.

Et d'ajouter: «En ce qui concerne les délais de réhabilitation, ceux-ci dépendent de la poursuite de l'étude de caractérisation interrompue en 2007. Ce n'est qu'à l'issue de ces investigations détaillées et actualisées, et en accord avec les différents opérateurs de développement économique, que pourront être définis les moyens à mettre en œuvre et, seulement ensuite, être réalisés les travaux. Il est donc impossible, à ce stade, d'avancer un coût précis et un délai de réhabilitation.» ●

